

338-43

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 11
Pour	: 11
Contre	:
Abstention	:/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT**

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 24 juin à 13h30, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 12 juin 2026.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Rémy Lieutier, Christian Troja, Jérôme Samuel, Christian Garcin, Nicolas Richier, Bernard Nal, Michel Costanzo,

Était absent : Jean Noel Nal,

Etaient excusés et représentés : Joël Christophe (Pouvoir donné à René Isnard), Daniel Robert (Pouvoir donné à Christian Gallo),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Rémy Lieutier,

Objet : Remboursement des frais avancés par le Directeur de l'ASA dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rembourser les frais engagés par le Directeur dans le cadre de la reconnaissance du Canal de Ventavon avec partie du personnel de l'ASA dans le but d'inventorier les travaux qui seraient à entreprendre afin de le remettre pour partie en état. Il dresse la liste ci-dessous :

Date	Motif	Montant	Objet
28/05/2026	Le Dropzone	124,50	Repas avec 3 agents suite reconnaissance du Canal de Ventavon
16/06/2026	Le Dropzone	150,30	Repas avec 4 agents suite et fine reconnaissance du Canal de Ventavon
10/06/2026	Coup Coud Services	8,95	Acht carterie suite naissance fille X Videau
TOTAL		283,75 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Autorise le remboursement des frais engagés par le Directeur pour la somme de deux cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze centimes.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Rémy Lieutier



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Christian Gallo

